

SAINT-AVRE

infos

JANVIER 2026



saint-avre.fr

SOMMAIRE

Bulletin Municipal édité par la Mairie de Saint-Avre.

Directeur de la publication :
Simon POUCHOULIN, Maire.

Rédaction :
Francine GIRAUD, Christophe JAL,
Simon POUCHOULIN.

Graphisme, mise en page et coordination de l'impression :



Alexandre GROS
Agence Big Pepper
73660 Saint-Rémy-de-M^{me}
alexandre-gros.com

Imprimé en France à 600 exemplaires.

Photos : Mairie de Saint-Avre, Christophe JAL,
Francine Giraud.

Illustrations : Cyrian BROCARDO, Freepiks.

Le mot du Maire

3

100 ans !

4

- Honneur à notre doyen

En bref...

5

- Les nouveautés
- Le personnel communal
- Recensement de la population
- Inscription sur les listes électorales
- Régularisations foncières

Voirie & Bien Vivre Ensemble

7

- Travaux
- Priorités à droite
- Réglementation du bruit

Vigilance

8

- Prévention du risque canin
- Fraude au faux conseiller bancaire

Commission d'Aide Sociale

10

Les cérémonies

11

- Le 19 mars
- Le 8 mai
- Le 11 novembre

La Nuit des Églises

14

L'école

16

- La cour
- L'activité

La bibliothèque

18

- Présentation
- Opération « Premières pages »
- RV Seniors

Information sur les risques majeurs (DICRIM) et la grippe aviaire

20

Numéros utiles

23

Le mot du Maire...



Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

Ce bulletin d'informations communales -dernier de la mandature en cours- paraît à l'aube de la nouvelle année 2026 : aussi, il n'est pas trop tard pour souhaiter à celles et ceux que nous n'avons pas eu le plaisir de rencontrer encore, et de renouveler à tous les autres nos voeux chaleureux et les meilleurs pour l'année nouvelle : qu'elle soit porteuse de vie meilleure sur tous les plans, et d'espoirs pour ceux qui attendent et espèrent un travail, la concrétisation d'un projet, une meilleure santé ou tout autre vœu personnel.

Dans quelques semaines vous serez appelés aux urnes pour choisir les citoyennes et citoyens qui vous représenteront au sein des Conseils municipal et communautaire, et autres structures intercommunales, pour les six années à venir.

Ce n'est pas un banal engagement, qui, bien sûr, mérite réflexion : il implique motivation, disponibilité, donner du temps pour les autres, volonté de participer à la vie de la commune et aux décisions dont les sujets sont multiples et variés : chacune et chacun devrait s'interroger sur sa participation à cette aventure prenante mais ô combien passionnante.

Nous sommes en période pré-électorale depuis début septembre : aussi, la communication, si elle reste possible, ne doit pas exagérément mettre en valeur le bilan des élus en place.

Néanmoins, ces pages retraceront modestement quelques réalisations et surtout des informations et des rappels au respect de la sécurité routière, une sensibilisation aux incivilités bien trop souvent relevées sur notre territoire.

Enfin, je remercie toutes celles et ceux qui ont à cœur de nous accompagner pour les célébrations commémoratives, et particulièrement les enseignantes du Regroupement Pédagogique de l'école de Saint-Martin qui sensibilisent leurs élèves à ce devoir de mémoire, les musiciens de l'Echo du Bugeon qui nous font l'honneur d'être présents à chaque cérémonie.

Bonne année et au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire,
S. POUCHOULIN

100 ans !

Honneur à notre doyen : Monsieur Pierre Chevessent

C'est avec une émotion toute particulière que le 17 mars 2025 le Maire, les élus et les agents communaux recevaient Monsieur Pierre Chevessent chaleureusement entouré des membres de sa famille pour célébrer dignement le doyen de notre commune à l'occasion de son centième anniversaire.

En présence de Monsieur Patrick Provost Maire de Saint François Longchamp, de Monsieur Jean Paul Milleret ancien Maire de Montaimont, des parents et amis du Centenaire, Simon Pouchoulin Maire de Saint Avre, rappelait le passé d'un « homme toujours souriant, agréable en conversations. 1925 c'est déjà loin. C'est aussi pour vous une longue et belle aventure. Riche de joies, de moments et d'évènements inoubliables, sans doute aussi d'épreuves, en famille, dans vos activités et vos engagements. Engagement, ce n'est pas un vain mot pour vous. Au risque d'en oublier certains, je citerai au moins votre engagement municipal en qualité de maire de Montaimont, votre village de montagne cela fait bientôt cinquante ans. Sans internet, ni la fibre optique, et encore moins l'intelligence artificielle. Avec les moyens du bord, avec persévérance et votre équipe municipale vous avez fait évoluer votre village. Vos successeurs ont suivi le même chemin. Montaimont est devenu un village attractif, touristique, recherché pour sa tranquillité, son



confort de vie pour celles et ceux fuyant les bruits et l'agitation de la vallée. »

Madame Bénédicte Lhuillier conseillère municipale remis ensuite à notre doyen le présent de la commune, un magnifique bouquet de fleurs. Pour finir toute l'assistance trinqua à la santé du nouveau centenaire.

Malheureusement Pierre Chevessent nous a quitté le 15 juillet dernier. Il était le doyen de notre commune où il coulait des jours paisibles depuis de nombreuses années.

Né à Montaimont le 17 mars 1925, c'était un solide montagnard devenu Maire de sa commune de 1977 à 1983 après plusieurs mandats de conseiller municipal.



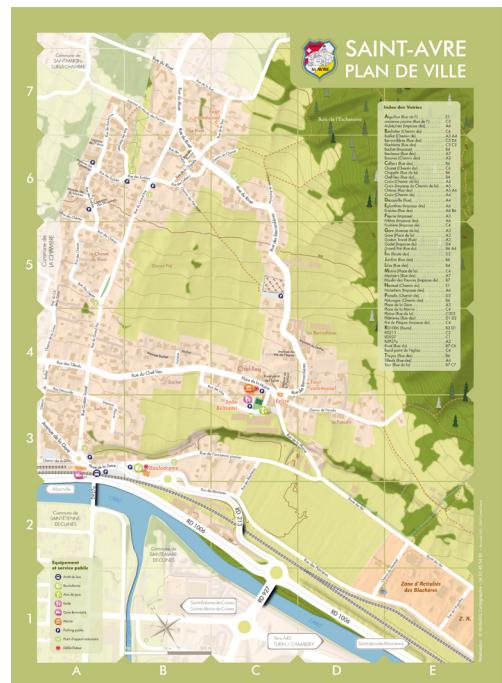
Les nouveautés

Plan de Ville

Au fil des ans et de l'évolution urbaine de notre village le plan de la commune de Saint Avre était devenu obsolète : absence des nouvelles voiries. Trouver une adresse s'avérait parfois difficile. Avec l'achèvement des lotissements et la mise en place de l'Adressage la réalisation d'un nouveau plan était devenue nécessaire.

C'est aujourd'hui chose faite.

C'est avec un très grand plaisir que nous vous invitons à découvrir le nouveau « Plan de Ville de la commune de Saint-Avre » sur l'exemplaire imprimé au Format A3 qui se trouve joint au présent bulletin. Vous avez également la possibilité de le consulter sur notre site internet et en cas de besoin supplémentaire vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie qui se fera un plaisir de vous l'adresser par Mail.



Nouvelle adresse E-mail

Dans un monde professionnel en constante évolution, il est devenu fréquent de devoir s'adapter au changement.

Ainsi en raison d'une mise à jour de notre système de messagerie, nous vous informons que l'adresse mail de la Mairie change. Elle devient : accueil@saint-avre.fr

Nous vous invitons donc à mettre à jour vos contacts et à utiliser cette nouvelle adresse pour nos échanges futurs. Mais pas de panique !

La transition va se faire en douceur.

Cette nouvelle adresse est déjà opérationnelle et vous pouvez donc d'ores et déjà l'utiliser. Alors que notre adresse habituelle est toujours en fonction, vous pouvez donc encore l'utiliser.

Nous sommes désolés pour les inconvénients occasionnés par ce changement indépendant de notre volonté et nous tenons à vous assurer que cette modification n'affectera en rien nos échanges. Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour toute question ou demande.

Le personnel communal

Notre commune -qui va franchir très certainement le seuil des 1000 habitants à l'occasion du recensement en cours- est l'employeur de 6 salariés :

- 2 personnes aux services administratifs,
- 2 aux services techniques,
- 2 à l'école.

L'année 2025 a été difficile aux services techniques : après quelques difficultés de recrutement liées à l'absence de candidatures en adéquation avec la fiche de poste, ce sont deux nouveaux agents qui œuvrent depuis quelques mois maintenant : Mr Laurent NISSERON a été embauché le 24 mars et Mr Gaëtan ALLIER est présent depuis le 1^{er} juin 2025. Nous espérons qu'ils se plaisent dans leurs activités.

Aux services techniques également Mme Isabelle BOURDON est en retraite depuis le 1er novembre. Du côté de l'école, Mme Marie-Hélène GIROLLET a aussi fait valoir ses droits à la

retraite au 1er Avril dernier. Nous les remercions toutes les deux pour leur présence dans nos services et leur implication dans les fonctions qui ont été les leurs, à notre entière satisfaction.

À l'école, c'est Mme Nathalie TANGUY qui remplace Mme GIROLLET : elle donne entière satisfaction à l'équipe éducative.

Aux services administratifs, Mmes PIERRON Élise et COMBET-BLANC Barbara sont fidèles à leurs postes de fonctions administratives (état-civil, recensement, gestion du personnel, inscriptions scolaires et électorales, urbanisme, comptabilité, conseil municipal, subventions, gestion des salles communales et du courrier dont les très nombreux mails) et d'accueil téléphonique et physique pour les renseignements à la population.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population du village est programmé du Jeudi 15 Janvier au Samedi 14 Février 2026 inclus.

Les dates de cette enquête sont immuables : aucune information ne pourra être acceptée ni avant, ni après.

Ce recensement est très important pour notre commune ; de sa qualité dépendent le calcul de la population de référence qui détermine la participation de l'Etat à notre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

C'est un acte citoyen que d'y contribuer en faisant bon accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à vous : ils seront munis d'une pièce d'identité attestant de leur légalité dans



cette démarche. Par ailleurs, ils vous seront présentés lors de la cérémonie des vœux samedi 17 Janvier 2026.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les élections municipales auront lieu le 15 Mars prochain, et si besoin d'un deuxième tour de scrutin le 22 Mars 2026.

Pour voter il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale de la commune où l'on souhaite voter, en principe la commune de résidence.

L'inscription sur cette liste peut se faire tout au long de l'année et au plus tard le 6ème vendredi

avant le premier tour de l'élection soit le vendredi 6 février 2026 : passée cette date aucune dérogation ne pourra être acceptée.

Les jeunes ayant été recensés militairement sur leur commune de résidence sont d'office inscrits sur celle-ci.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en Mairie ou en ligne sur le site : service-public.fr ; au préalable il convient de scanner sa pièce d'identité et son justificatif de domicile.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

À l'occasion d'une autorisation d'urbanisme pour des travaux (permis de construire) ou autre (arrêté d'alignement) en bordure d'une des routes départementales qui traversent le village, il a pu vous être demandé par les services du Département un recul par rapport à la voirie.

Cette portion de votre propriété que vous ne pouvez plus utiliser, mais qui vous appartient toujours, doit faire l'objet d'une régularisation à votre profit par les services du Département.

Si vous le souhaitez, vous pouvez solliciter le service foncier à l'adresse mail suivante : infrastructures-foncier@savoie.fr en mentionnant le numéro du permis de construire ou celui de l'arrêté d'alignement, ou encore pour un autre motif.



Voirie

TRAVAUX

« Encore des travaux », ont dit certains !

En 2025, la commune a engagé des travaux de réfection de voirie et de sécurisation du réseau pluvial sur la Rue de la Plaine et la portion de la Route des Iles à charge de la commune ; les voies desservant la zone d'activités étant de compétence intercommunale.

Une glissière de sécurité a conforté l'équipement de la Rue de la Plaine.

Cette rue était la dernière du programme de voies communales à améliorer ; après appel d'offres dans les règles, les travaux ont été confiés à EIFFAGE et aux sous-traitants TP MANNO et VRD SERVICES choisis par le titulaire du marché.

La situation finale des dépenses -inférieure aux prévisions- s'établit ainsi : 204 181 € hors taxe financés : 25 900 € par le Département, 75 049 € par l'Etat et 103 232 € en autofinancement par le budget communal.

En outre, en 2026 la commune percevra environ 32.600 € au titre de la compensation de la TVA payée sur ce chantier.

Comme très souvent après un chantier de voirie c'est l'occasion de procéder à des régularisations foncières ; c'est le cas encore Rue de la Plaine, cette opération est confiée au Cabinet MESUR'ALPES de Saint-Jean-de-Maurienne.



PRIORITÉ À DROITE

Nous vous rappelons que la priorité à droite est en vigueur sur l'ensemble de la commune.

Ainsi par exemple, les sorties du lotissement du Chanet du Rivet sont prioritaires sur la rue du Grand Pré dans le sens descendant. De même que l'impasse Bochet est prioritaire sur la rue du Chef-Lieu.

Tout comme la rue Decauville et l'impasse Fleurie sont prioritaires sur la rue Gaston Tronel.

Nous vous rappelons également que le giratoire autour de l'église n'est pas un rond-point : la rue de la plaine, le chemin de Paradis et la rue des Bernardières sont prioritaires quand on se trouve dans le giratoire autour de l'église.

Naturellement cette disposition ne s'applique qu'en l'absence d'autres signalisations notamment lorsqu'il y a un STOP.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bruit, moins on en fait... Mieux on s'entend !

Un arrêté préfectoral du 09/01/1997 porte réglementation des bruits de voisinage dans l'ensemble du département de la Savoie.

Chacun doit prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant des activités, des appareils ou machines utilisés ou par des travaux effectués. À cet effet les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses raboteuses, ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des ap-

pareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

À de trop nombreuses reprises, le non-respect de cet arrêté a été constaté sur notre commune ! SOYEZ VIGILANTS !

Vigilance

● PÉVENTION DU RISQUE CANIN

Communication du service « Courier / Colis » de La Poste.

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux attaques et morsures de chiens. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les textes suivants.

Conformément à l'article L211-14-2 du code rural et la loi 2008-582 du 20 Juin 2008-art.7, tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur du chien est en outre tenu de le soumettre, pendant la période de surveillance définie en application du 1er alinéa de l'article L.223-10, à l'évaluation

comportementale mentionnée à l'article L.211-14-1 qui est communiquée au maire.

À la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L.211-13-1.

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le maire ou à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration. »

● VIGILANCE ECROQUERIE FRAUDE AU FAUX CONSEILLER BANCAIRE

Communication de la Gendarmerie.

La Gendarmerie constate une recrudescence d'escroqueries aux faux coursiers en Savoie et notamment en Maurienne.

Aucune banque ne vous demandera de remettre votre carte bancaire et votre code à un coursier. Si vous êtes appelé pour cela, il s'agit d'une arnaque. Raccrochez immédiatement !

Si vous venez d'être victime de cette escroquerie, contactez sans délai le 17, faites opposition sur votre carte et contactez votre banque.

Si quelqu'un vous appelle pour faire des opérations sur votre compte, raccrochez et prenez contact avec votre conseiller bancaire (ne rappelez pas le numéro qui vous a appelé).

Plus d'informations sur le site CYBERMALVEILLANCE, et dans la fiche présentée page suivante.

Soyez vigilants !





FRAUDE AU FAUX CONSEILLER BANCAIRE



La fraude au faux conseiller bancaire est une forme d'escroquerie dans laquelle l'escroc contacte la victime en prétendant être un agent du service anti-fraude de sa banque, dont il usurpe parfois le numéro de téléphone. L'escroc prétend avoir identifié des opérations suspectes en cours sur le compte de la victime. Pour les bloquer, il demande à la victime de lui donner des codes reçus par SMS ou de confirmer des actions sur son application bancaire. Ces actions permettent en réalité à l'escroc de valider des achats ou virements frauduleux. Les informations utilisées pour cibler la victime (identité, adresse, coordonnées de carte bancaire...) ont pu être obtenues par hameçonnage (phishing), piratage de compte, ou encore virus voleur de mots de passe sur un appareil de la victime (ordinateur, téléphone...), etc.

SI VOUS ÊTES VICTIME

MÉFIEZ-VOUS DES APPELS OU MESSAGES (SMS...) ALARMANTS qui vous informent d'opérations frauduleuses sur vos comptes et vérifiez l'information par vous-même en contactant votre banque par vos moyens habituels.

NE FOURNISSEZ JAMAIS DE MOTS DE PASSE, DE CODES ET NE VALIDEZ EN AUCUN CAS DES OPÉRATIONS DONT VOUS N'ÊTES PAS À L'ORIGINE même sous prétexte de les annuler.

FAITES OPPOSITION À VOTRE CARTE BANCAIRE SANS DÉLAI ET CHANGEZ LE MOT DE PASSE DE VOTRE COMPTE BANCAIRE EN LIGNE si les escrocs y ont accédé ou si vous le soupçonnez.

ALERTEZ VOTRE BANQUE des opérations frauduleuses identifiées pour en demander l'annulation.

CONSERVEZ LES PREUVES (numéros de téléphone, messages ou mails reçus, ordres de virement, relevés de paiements, etc.).

Si la fraude porte sur votre carte bancaire, **SIGNEZ LES FAITS SUR LA PLATEFORME PERCEVAL**.

DÉPOSEZ PLAINE au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou encore par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession.

RÉALISEZ UNE ANALYSE (SCAN) ANTIVIRALE COMPLÈTE DE VOS APPAREILS pour rechercher d'éventuelles infections qui auraient pu être à l'origine de la fraude.

Pour plus de conseils, **CONTACTEZ INFO ESCROQUERIES** au 0 805 805 817 (appel et service gratuits).

MEURES PRÉVENTIVES

BUT RECHERCHÉ

Tromper la victime pour lui faire valider des opérations frauduleuses sur ses comptes bancaires.

COMPRENDRE LES RISQUES

Notez qu'aucun conseiller de votre banque ne vous demandera de lui communiquer votre mot de passe, des codes de confirmation ou encore d'effectuer des actions sur votre application bancaire pour de supposées fraudes en cours sur vos comptes.



Méfiez-vous des messages d'hameçonnage (mail ou SMS) qui vous amènent à communiquer des informations personnelles et/ou bancaires. Au moindre doute, contactez l'organisme concerné.



Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système, des applications et des logiciels installés sur vos appareils.



N'installez des applications ou logiciels que depuis les sites ou magasins officiels au risque de télécharger une version infectée par un virus.



Utilisez un antivirus pour vous protéger des virus qui pourraient dérober vos informations personnelles et bancaires ou encore vos mots de passe.



Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application que vous utilisez. Activez la double authentification quand elle est disponible.



Commission d'aide Sociale

La commission d'Aide Sociale, qui remplace l'ancien CCAS de la commune, a décidé comme c'est la tradition à Saint-Avre, d'organiser un repas pour nos ainés de plus de 65 ans et leur conjoint, repas auquel sont également invités les élus et le personnel communal.

Après le cabaret La Villa de Montbonnot en 2024, direction l'Italie cette année, pour aller se restaurer à l'Auberge de la poste à Novalese. Et donc le 18 octobre 2025 ce ne sont pas moins d'une centaine de saint-avrains qui sont montés dans deux bus de la société Faure pour passer, non sans encombre le tunnel du Fréjus. Et c'est avec presque une heure trente de retard, dû à un accident sous le tunnel, que nous avons pu nous restaurer copieusement dans la grande salle du restaurant.

Comme il est de coutume, nous avons remis aux personnes nées en 5 donc de 70 ans, 80 ans et 90 ans un cadeau, qui cette année était un tableau de montagne élaboré par la société Soleil Noir de St Julien Montdenis.

Notre escapade italienne s'est terminée par une halte dans les commerces de Suze, histoire de refaire le plein de quelques douceurs locales. Et il n'y avait pas que des pâtes dans les cartons !

Naturellement, nous offrirons aux ayants droits qui n'ont pu participer à ce voyage un traditionnel colis de noël. Sans oublier nos quatre anciens hébergés en établissement qui recevront eux aussi un colis adapté à leur situation.



Les cérémonies



LE 19 MARS

Le 19 mars est la date d'anniversaire du "Cessez-le feu" en Algérie lors de la signature des accords d'Evian le 18 mars 1962. Ils mettent fin à 7 années et 5 mois de guerre civile entre la France et l'Algérie et offrent au peuple algérien un référendum sur l'indépendance de leur pays.

19 mars 2025 bon nombre de saint-avrains se sont retrouvés devant le monument aux morts de la commune pour célébrer la commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie.

En présence des représentants des anciens combattants et des porte-drapeaux, dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

Monsieur le Maire lit le discours.

Après un moment de recueillement, les musiciens de l'Echos du Bugeon entonnent la Marseillaise.

Le Maire, accompagné du président des anciens combattants de Saint-Avre, et des représentants des anciens combattants présents va saluer les porte-drapeaux.

Un vin d'honneur a ensuite été servi dans la salle du conseil.



LE 8 MAI

Le 8 mai 1945, date historique marque la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. C'est le jour où les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie, mettant ainsi fin à six années de conflit dévastateur et où les combats ont cessé.



Le 8 mai 2025, de nombreux citoyens se sont réunis devant le Monument aux Morts.

Après les discours lus par Madame la Sous-Préfète de Saint-Jean-de-Maurienne et par Simon Pouchoulin, Maire de Saint-Avre, le dépôt des gerbes et un moment de recueillement, les musiciens de l'Échos du Bugeon ont entonné la sonnerie aux morts.

Les enfants des écoles du RPI Saint-Avre / Saint-Martin, sous la houlette de leurs institutrices, prirent la parole d'une voix particulièrement claire et assurée pour s'associer au devoir de mémoire en lisant de très beaux textes avant de chanter La Marseillaise.

Un vin d'honneur a ensuite été servi dans la salle Beltrami.



LE 11 NOVEMBRE

Cérémonie commémorative du 107e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les Morts pour la France.

Sous un soleil presque printanier et devant une nombreuse assistance, dépôt de gerbe par le maire et le président des anciens combattants de Saint Avre, suivi de la lecture des noms des « morts pour la France ».

Après lecture du discours par le Maire, musique de l'Echos du Bugeon et Marseillaise chantée par les enfants du RPI.

Un vin d'honneur a ensuite été servi dans la salle Beltrami.



Un grand merci à l'Echos du Bugeon
pour la fidélité avec laquelle il honore
nos cérémonies commémoratives.

La Nuit des Églises

5 juillet 2025

Qu'est-ce que la nuit des églises ? Une manifestation nationale à laquelle participent chaque année plusieurs centaines d'églises, et qui allie le culte, la culture, l'histoire, le patrimoine local, l'art d'une commune...

Depuis 2011, la nuit des églises répond à une double invitation :

- Ouvrir la porte des églises et accueillir largement toutes celles et ceux qui se présentent : habitants du village et d'ailleurs, artistes, curieux, personnes s'intéressant au patrimoine et à l'histoire d'un territoire ;
- Permettre aux communautés locales, de faire vivre leur église lieu de leur histoire et de leur enracinement.

Monument marqué par une architecture propre, ornée d'œuvres d'art et d'objets cultuels, l'église est un lieu patrimonial et artistique fort. A Saint-Avre l'église est propriété communale.

Cette manifestation de la Nuit des Eglises se déroule chaque année dans une des églises dépendant de la paroisse Sainte Madeleine de La Chambre. Elle eut lieu pour la dernière fois dans l'église de Saint Avre le 19 juillet 2018.

De retour dans notre église le 5 juillet 2025, la soirée se déroula devant une assistance nombreuse et attentive, venue pour écouter parler du village d'hier et d'aujourd'hui, à la rencontre de son histoire et de son patrimoine.

20 heures ouverture de la grande porte, lumignons sur le parvis, sonnerie des cloches.

La soirée débute par la relation des événements ayant jalonné les différentes étapes de l'histoire de notre commune ainsi que les personnages importants qui ont marqué leur temps comme le Maire Gaspard qui il y a fort longtemps fit un généreux legs à notre commune ou plus près de nous

Gaston Tronel 1er magistrat de la commune de 1947 à 1965 , qui eut l'idée géniale d'utiliser l'eau de refroidissement des fours de l'usine de carbure de calcium pour alimenter les 3 bassins d'une piscine dotée d'un plongeoir olympique.

Suivit un coup de projecteur sur la bibliothèque municipale qui n'est pas seulement un endroit où l'on prête des livres, mais bien plutôt un lieu de vie, de rencontres intergénérationnelles, d'échanges culturels, un lieu créateur de lien social où les différents publics des plus jeunes aux plus anciens prennent plaisir à partager un moment de convivialité, jouer, papoter, écouter des histoires ou tout simplement lire...

Temps fort de la soirée : la présentation de jeunes de L'ESAT de Saint-Avre dans le cadre de l'association Sport et Handicap en Maurienne qui permet à certaines personnes accompagnées par Deltha Savoie, de s'épanouir dans une activité sportive. C'est avec une fierté bien justifiée qu'ils purent nous présenter leurs exploits sportifs.

Le tout ponctué d'intermèdes musicaux par le talentueux duo Laure et Thierry Verkimpe de Montaimont.



*Robe de mariée de
Marie-Henriette Grand qui
épousa Florentin Cécille
le 19 mai 1920
(prêt de sa fille,
madame Irène Catrin).*





Pour finir l'assistance pu déambuler librement dans le chœur autour du Maître-autel pour consulter les divers documents, archives anciennes de la mairie, costume du patrimoine local, objets d'artisanat, photos, livres prêtés par les habitants et exposés.

C'est en partageant un moment de convivialité autour du verre de l'amitié sur le parvis que la soirée s'acheva alors que dans la nuit naissante s'illuminait le clocher du village.

Merci à tous ceux qui ont permis que ce projet se réalise : Monique et Laurence de Saint-Avre, les musiciens de Montaimont Laure et Thierry, les bénévoles de la bibliothèque municipale, les salariés de l'ESAT de Saint-Avre (établissement de soutien et d'aide par le travail), qui font partie intégrante du tissu économique et social de la commune, les habitants qui ont prêté des objets d'artisanat et costume du patrimoine local, et enfin les acteurs de la maison paroissiale Ste Madeleine de La Chambre.

L'école

LA COUR

Les marquages au sol de la cour de l'école ont repris des couleurs pour le plus grand plaisir des petits élèves et de leurs maîtresses.

Activités ludiques et sportives n'en sont que plus dynamiques et vivantes !



L'ACTIVITÉ

Au cours de l'année 2025, diverses activités ont été menées par l'équipe enseignante, pour le plus grand bonheur des enfants.

- 5 sorties à la patinoire d'Albertville.
- Chants et danses en lien avec les professeurs de l'école de musique de la Chambre.
- Journée carnaval à l'école.
- Chasse aux œufs dans la cour de l'école. Un élève témoigne : « *Toutes les classes étaient réunies dans la cour de l'école. Certains d'entre-nous ont aperçu de petits paquets dissimulés dans les arbres. Nous avons écouté les consignes de chasse puis c'était parti ! Par niveau, nous avons dû chercher le paquet de couleur qui nous était attribué. Nous nous sommes régalés !* »
- L'intervention d'élèves infirmiers de l'IFSI de Chambéry, pour les élèves de CP-CE2, afin de sensibiliser les enfants à la santé bucco-dentaire. Chaque enfant est reparti avec un gobelet, une brosse à dent et du dentifrice, ainsi que tous les conseils pour avoir de belles dents !
- La sortie de fin d'année, au parc des oiseaux de Villards-les-Dombes. Journée très enrichissante avec la découverte de nombreuses espèces d'oiseaux différentes. Chaque classe a bénéficié de l'intervention d'un soigneur animalier, présent pour répondre aux nombreuses questions.
- La journée du patrimoine des enfants (septembre) : les maternelles se sont rendues à l'Espace Alu de St-Michel-de-Maurienne. Les CP-CE1, se sont rendus aux moulins de Pralognan.



- La semaine du goût à l'école : cette année, le thème était « les fruits ». Nous avons goûté différents fruits, puis préparé une grosse salade de fruits.

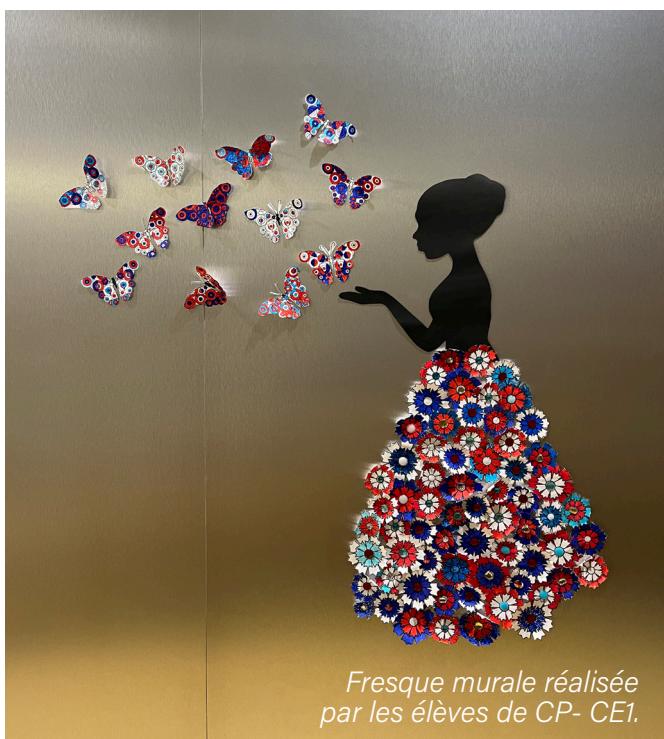
- Intervention de 5 élèves infirmiers, auprès des élèves de grandes sections, pour un projet et une sensibilisation des enfants aux dangers domestiques.

- La bibliothèque : les bénévoles nous accueillent tous les vendredis matin, afin de nous faire découvrir les livres, l'organisation d'une bibliothèque et de pouvoir emprunter des ouvrages.



- Piscine : cette année, les élèves de maternelles bénéficient d'un projet spécifique pour découvrir le milieu aquatique. Ils se rendent donc à la piscine de St-Jean-de-Maurienne, pour 3 séances de natation et de découverte de l'eau.

- La fête de Noël, organisée par le Sou des Écoles : spectacle et goûter pour tous les enfants.



Fresque murale réalisée par les élèves de CP- CE1.



La bibliothèque

L'équipe des bénévoles vous accueille au rez-de-chaussée de la Mairie – 50, place de la Mairie.

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants de Saint-Avre et des communes environnantes ainsi qu'aux vacanciers. L'accès est libre pour toute consultation sur place. L'inscription est gratuite mais obligatoire pour le prêt de documents. Les enfants de moins de seize ans doivent être accompagnés par un parent ou présenter une attestation parentale pour l'inscription.

Horaires d'ouverture :

- Mardi : de 17h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30
- Vendredi : de 16h30 à 18h30

Adresse mail : biblio.stavre@gmail.com

● L'OPÉRATION « PREMIÈRES PAGES » 2025

Lancée en 2009, l'opération Premières Pages, initiée par le ministère de la Culture, et dans laquelle les Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont engagés avec, à leurs côtés, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole Alpes du Nord, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Depuis maintenant 15 ans, le département de la Savoie offre un album aux enfants nés ou adoptés sur le département l'année précédente. Pour cette édition 2025, les familles ayant accueilli un enfant en 2024 se sont vu offrir l'album « Bonjour bestioles », d'Amandine Piu, publié aux éditions Amaterra. Les enfants sont de drôles de bestioles. Amandine Piu le démontre avec drôlerie, tendresse et poésie. Les illustrations riches et les couleurs très vivantes, viennent illustrer un texte dynamique et ludique !

En 2025, 554 structures ont relayé la 15ème édition, dont la bibliothèque de Saint-Avre

C'est dans ce cadre que le 25 juin 2025 un temps d'animation autour de l'album 2025 était organisé à Saint-Avre en partenariat avec la bibliothèque de La Chambre.



Bénédicte, Sylvie, Annie et Claudette firent une lecture animée de l'album. Grenouille, oiseau, sauterelle et autre pingouin en peluche furent de sortie pour l'occasion.

C'est autour d'un magnifique "raconte tapis" et d'un jeu d'association en bois, tous deux réalisés par nos bibliothécaires sur le thème de l'album, que les enfants finirent l'après-midi avant de reprendre des forces avec un savoureux petit goûter et de prendre le chemin du retour avec des étoiles plein les yeux.

Un grand merci à nos bibliothécaires.



● LES « RV SENIORS » À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT AVRE

Le groupe des participantes aux « RV SENIORS » de la bibliothèque de Saint-Avre ne cesse de s'étoffer. Il comprend à ce jour pas moins d'une vingtaine d'inscrites qui participent avec autant d'assiduité aux intermèdes conviviaux et gourmands qu'aux après-midi jeux en partenariat avec la ludothèque de DECCLIC et nos animatrices préférées Clara et Michelina.



● ET SI DONNER UNE HEURE DE VOTRE TEMPS CHANGEAIT VRAIMENT QUELQUE CHOSE ?

Entrer dans une bibliothèque, c'est ouvrir une porte sur mille mondes. Mais derrière cette magie, il y a aussi des mains, des sourires et des personnes passionnées qui veillent à faire vivre ce lieu unique. Aujourd'hui, nous avons besoin de vous pour continuer à écrire cette histoire.

Être bénévole à la bibliothèque, ce n'est pas seulement ranger des livres : c'est accueillir, orienter, partager, écouter. C'est aider un enfant à trouver son premier roman, accompagner un adulte dans ses recherches, offrir un moment de calme à quelqu'un qui en manque, ou encore participer à des animations qui font vibrer le village.

Vous n'avez pas besoin d'être un expert en littérature. Il suffit d'aimer apprendre, d'aimer les gens, et d'avoir envie d'offrir un peu de votre temps. Chaque heure donnée devient

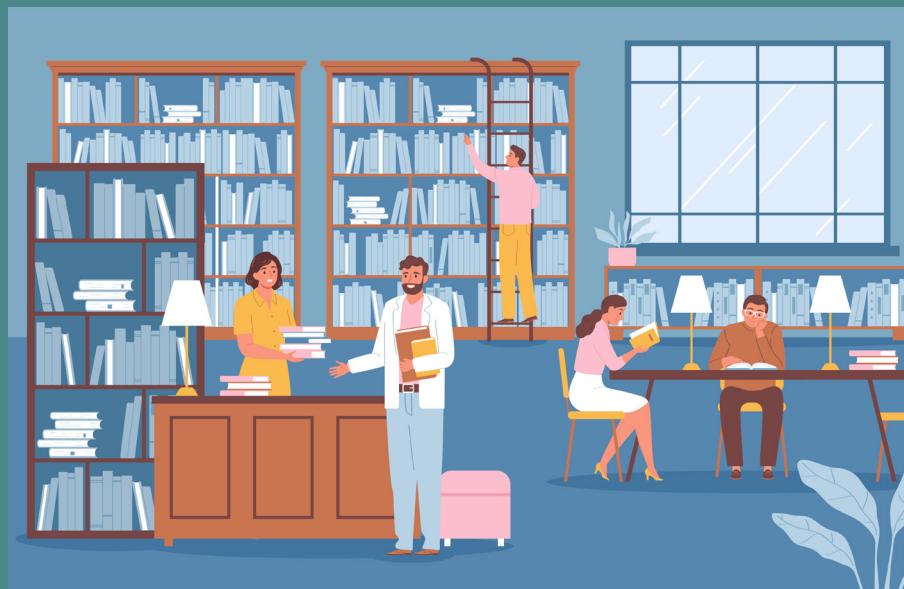
un geste précieux, un lien créé, une occasion de soutenir la culture et l'accès au savoir pour tous.

En rejoignant notre équipe de bénévoles, vous découvrirez une communauté chaleureuse, bienveillante et engagée. Vous ferez partie d'un lieu qui change réellement la vie

de ceux qui le fréquentent.

Alors, pourquoi pas vous ? La bibliothèque n'attend plus que votre énergie, votre curiosité, et votre envie de faire la différence.

Rejoignez-nous, et aidons ensemble à faire de ce lieu un espace vivant, accueillant et ouvert à tous.



DOCUMENT IMPORTANT
A CONSERVER A
PORTEE DE MAIN



SAINT AVRE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES



L'ALERTE

En cas d'**événement majeur**, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents **moyens d'alerte** :



La Sirène d'Arkema : elle émet un son caractéristique de **3 séquences d'1 minute 41** séparées par des **intervalles de 5 secondes** en cas de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention ; ce signal est complété par un **message téléphonique**. Le signal de *fin d'alerte* est un *son continu de 30 secondes*. ATTENTION : elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi. Si vous entendez cette sirène, **confinez vous** et écoutez la radio **103.9 FM**



L'Avertisseur de Brume : un **son continu** de corne de brume est diffusé

Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales qui vont vous être immédiatement diffusées avec le **Mégaphone ou par oral**



Le Mégaphone : un porte-voix circule en diffusant un message oral pour tous types de risques

Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées



La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le **103.9 FM**

A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

Papiers personnels et médicaments
(traitement quotidien), **vêtements de rechange et couvertures**

Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.

Barres énergétiques et eau, lampe de poche

Pensez à vos animaux domestiques

RECENSEMENTS

• **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**
Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la Mairie de Saint Avre

Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : www.maurienne.fr
Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Version 1 de 03/2010

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT AVRE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 FM

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

Inondations Arc Torrents



Mouvements de terrain



Séismes



Phénomènes Météo



Accidents Industriels ou Nucléaires



Accidents Matières Dangereuses



Rupture de barrage



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



N'allez ni sur
les berges ni
sur les ponts



TORRENTS :
Eloignez vous du
cours d'eau SINON
Montez à pied
dans les étages



ARC : Gagnez les
hauteurs en vous
éloignant de l'Arc

Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Eloignez-vous
de la zone
dangereuse

Si vous êtes à
l'intérieur, abritez-
vous sous un
meuble solide



Evacuez les
locaux touchés.



Coupez le gaz
et l'électricité



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments

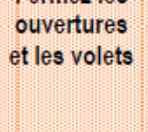
Renseignez-vous



Soyez vigilants

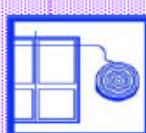


Rentrez chez vous



Fermez les
ouvertures
et les volets

Enfermez-vous
rapidement dans
le bâtiment
le plus proche



Fermez et
calfeutrez les
portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Ecoutez les
consignes des
autorités



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence
européen **112**

Urgence Médicale
15

Sapeurs Pompiers
18

Gendarmerie
17

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Mairie de Saint Avre : 04 79 56 22 87

L'influenza aviaire

communément appelée **grippe aviaire**, désigne les différentes formes du virus de la grippe qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques. C'est une maladie infectieuse virale très contagieuse, transmissible entre oiseaux et volailles, plus rarement à des mammifères, et habituellement difficilement transmissible à l'homme. La consommation de produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque.

Comment se transmet le virus ?



Par des **équipements** contaminés et mal nettoyés

Par **contact direct** entre animaux

Par **contact indirect** via des personnes ou par l'environnement

Quelles mesures de prévention ?



Les oiseaux d'élevage sont **mis à l'abri** pour éviter tout contact avec des oiseaux sauvages malades

Les éleveurs et les professionnels appliquent des mesures sanitaires strictes ; ils réalisent des **autocontrôles** pour détecter rapidement la présence du virus.

La **vaccination** n'est pas encore possible mais des expérimentations sont en cours

Que fait l'État en cas de foyer ?



1

Abattage des oiseaux concernés pour éviter la transmission du virus à d'autres élevages

2

Autour du foyer, des mesures sont prises pour protéger les oiseaux d'élevage et captifs

3

Versement d'une compensation financière à l'éleveur en dédommagement des oiseaux abattus

4

Les oiseaux abattus n'entrent pas dans la chaîne alimentaire

Que faire si vous trouvez un oiseau mort ?



Ne touchez pas l'oiseau, mais notez le lieu de découverte (le géolocaliser si possible).

Signalez-le à l'Office départemental de la biodiversité, ou à la Fédération des chasseurs et informez la mairie

Si vous allez ensuite dans un élevage de volailles ou une basse-cour, changez de vêtements et de chaussures

SOURCE : DGAL, DÉCEMBRE 2022.

Renseignements utiles

● MAIRIE DE SAINT-AVRE

50, place de la Mairie - 73130 SAINT-AVRE

Tél : 04 79 56 22 87

mairie.st.avre@wanadoo.fr

www.saint-avre.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi et Vendredi de 9h à 12h.
- Lundi, mardi et vendredi de 14h à 17h30.

● BLIOTHEQUE MUNICIPALE

50, place de la Mairie - 73130 SAINT-AVRE

biblio.stavre@gmail.com

stavre.bibenligne.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 17h30 à 18h30.
- Mercredi de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30.
- Vendredi de 16h30 à 18h30.

● ARC ENERGIES MAURIENNE

50, place de la Mairie - 73130 SAINT-AVRE

Tél : 04 79 56 29 56

info@arc-energiesmaurienne.fr

arc-energies-maurienne.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h.

● SIEPAB

256, Route du Cruet - Lieu-Dit le Sujet

73130 Notre-Dame-du-Cruet

Tél : 04 79 20 58 40

siepab@orange.fr

www.siepab.fr

Joignable par téléphone ou par e-mail aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Le mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

● SIRTOM

Lieu dit « Le Bugeon » - 73130 LA CHAMBRE

Tél : 04 79 59 92 28

sirtom-maurienne.com

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

● GAZ

URGENCE sécurité gaz 24h/24h GRDF

N° Vert 0 800 473 333 (Service & appels gratuits)



saint-avre.fr

